

ANNECYRÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Savoie

VILLE D'ANNECY

CONSEIL MUNICIPAL**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE OFFICIELLE DU SAMEDI 4 JUILLET 2020
à 16h00****Sous la Présidence de Christian BOVIER, doyen de l'assemblée, puis celle de François
ASTORG, à partir de son élection en tant que Maire****Secrétaire de séance : GRANGE Antoine**

MEMBRES PARTICIPANTS	Présent	Procuration	Excusé/Absent
ALI YAGOUB Abdelrahim	X		
ALLARD Catherine	X		
ANDREYS Etienne	X		
ASTORG François	X		
AVET LE VEUF Élodie	X		
BANGUÉ Frédérique	X		
BARRY Olivier	X		
BASSO Bruno	X		
BATTAREL Elizabeth	X		
BEAUJARD Alexandra	X		
BERTRAND Marie	X		
BOLY Cécile	X		
BOUCHETIBAT Bilel	X		
BOULAND Corinne	X		
BOUVERAT Evelyne	X		
BOVIER Christian	X		
BUI-XUAN PICCHEDDA Karine	X		
CECCHINEL Lola	X		
CERIATI MAURIS Odile	X		
CHAMOSSET Philippe	X		
COHEN Guillaume	X		
DALL'AGLIO Sandrine	X		
DEGENNE Jean-François	X		
DÉLÉAN Thierry	X		
DÉRIPPE-PERRADIN Joëlle	X		
DESMOUCELLES Gaël	X		
DIJEAU Isabelle	X		
DIXNEUF Samuel	X		
DULELLARI Ornela	X		
DUMONT Xavier	X		
DUPERTHUY Denis	X		
FARMER Chantale	X		
GARCIA Sophie	X		
GEAY Pierre	X		
GERY Fabien	X		

MEMBRES PARTICIPANTS	Présent	Procuration	Excusé/Absent
GRANGE Antoine	X		
GRANGER Anthony	X		
GRARD Séverine	X		
GREBERT Fabienne	X		
GUEDRON Aurélie	X		
JULIEN Charlotte	X		
KRIVOBOK Nicolas	X		
LAFARIE Marion	X		
LARDET Frédérique	X		
LAYDEVANT Christiane	X		
LECONTE Patrick	X		
LEPAGE Sophie	X		
LEPAN Claire	X		
MARIAS Benjamin	X		
MARLE Viviane	X		
MASSEIN Pierre-Louis	X		
MERMILLOD-BLARDET Christelle	X		
MESZAROS Thomas	X		
MODURIER Aurélien	X		
MUGNIER Magali	X		
MULATIER-GACHET Alexandre	X		
OSTERNAUD Xavier	X		
PASQUIER Jean-Jacques	X		
PESSEY Tony	X		
PETIT Christian	X		
PEUGNIEZ Eric	X		
RIGAUT Jean-Luc	X		
RIVIERE Chloé	X		
SAUTY Yannis	X		
SEGAUD-LABIDI Nora	X		
SERRATE Bénédicte	X		
TATU Guillaume	X		
THOMÉ Jean-Luc	X		
TOË Jean-Louis	X		

1 - D.CN.2020-53 - ELECTION DU MAIRE

Monsieur François ASTORG est candidat

a. Nombre de conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	69
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral)	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral)	18
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	51
f. Majorité absolue	26

Monsieur François ASTORG, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé Maire et immédiatement installé.

2 - D.CN.2020-54 - DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire

Il a été proposé au Conseil Municipal de retenir un nombre de 16 adjoints auxquels s'ajoutent les 6 maires délégués qui sont Maires adjoints de droit.

La délibération a été adoptée

Pour : 51 voix
 Contre : 3 voix
 Abstentions : 15 voix

Contre : DUPERTHUY Denis, GRANGE Antoine, LEPAN Claire.

Abstentions : BANGUE Frédérique, BASSO Bruno, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, CHAMOSSET Philippe, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DIJEAU Isabelle, DULELLARI Ornela, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, LAYDEVANT Christiane, MESZAROS Thomas, PASQUIER Jean-Jacques, PESSEY Tony, RIGAUT Jean-Luc.

3 - D.CN.2020-55 - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire

Une seule liste conduite par Benjamin MARIAS est soumise au vote du Conseil Municipal.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	69
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral)	3
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral)	15
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	51
f. Majorité absolue	26

La liste conduite par Benjamin MARIAS, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés adjoints au Maire et immédiatement installés :

- M. Benjamin MARIAS 1^{er} Adjoint,
- Mme Nora SEGAUD-LABIDI 2^{ème} Adjoint,
- M. Aurélien MODURIER 3^{ème} Adjoint,
- Mme Frédérique LARDET 4^{ème} Adjoint,
- M. Jean-Louis TOE 5^{ème} Adjoint,
- Mme Bénédicte SERRATE 6^{ème} Adjoint,
- M. Fabien GÉRY 7^{ème} Adjoint,
- Mme Magali MUGNIER 8^{ème} Adjoint,
- M. Pierre GEAY 9^{ème} Adjoint,
- Mme Karine PICCHEDDA 10^{ème} Adjoint,
- M. Christian BOVIER 11^{ème} Adjoint,
- Mme Marion LAFARIE 12^{ème} Adjoint,
- M. Guillaume TATU 13^{ème} Adjoint,
- Mme Catherine ALLARD 14^{ème} Adjoint
- M. Christian PETIT 15^{ème} Adjoint
- Mme Marie BERTRAND 16^{ème} Adjoint

4 - D.CN.2020-56 - ÉLECTION DES MAIRES DÉLÉGUÉS DES COMMUNES DÉLÉGUÉES D'ANNECY, ANNECY-LE-VIEUX, CRAN-GEVRIER, MEYTHET, PRINGY ET SEYNOD

Monsieur le Maire

Élection du Maire délégué de la commune déléguée d'Annecy.

Madame Chantale FARMER propose sa candidature aux fonctions de maire déléguée à la commune déléguée d'Annecy.

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'élection du Maire délégué d'Annecy à bulletin secret conformément à l'article L.2122-7 du CGCT.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	69
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral)	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral)	8
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	61
f. Majorité absolue	31

A obtenu :

<u>INDIQUER LES NOM ET PRENOM DU CANDIDAT</u>	<u>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</u>	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame Chantale FARMER	51	Cinquante et un

Monsieur Thomas MESZAROS qui n'était pas candidat a obtenu 10 voix.

Madame Chantale FARMER, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour du scrutin, est proclamée maire déléguée de la commune déléguée d'Annecy et est immédiatement installée.

Élection du Maire délégué de la commune déléguée d'Annecy-le-Vieux.

Madame Odile CERIATI-MAURIS et Monsieur Bruno BASSO proposent leur candidature aux fonctions de maire déléguée à la commune déléguée d'Annecy-le-Vieux.

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'élection du Maire délégué d'Annecy-le-Vieux à bulletin secret conformément à l'article L.2122-7 du CGCT.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	69
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral)	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	69
f. Majorité absolue	35

Ont obtenu :

<u>INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</u> (dans l'ordre alphabétique)	<u>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</u>	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Bruno BASSO	18	Dix-huit
Madame Odile CERIATI-MAURIS	51	Cinquante et un

Madame Odile CERIATI-MAURIS ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour du scrutin, est proclamée maire déléguée de la commune déléguée d'Annecy-le-Vieux et est immédiatement installée.

Élection du Maire délégué de la commune déléguée de Cran-Gevrier.

Monsieur Yannis SAUTY propose sa candidature aux fonctions de maire délégué à la commune déléguée de Cran-Gevrier.

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'élection du Maire délégué de Cran-Gevrier à bulletin secret conformément à l'article L.2122-7 du CGCT.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	69
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral)	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	69
f. Majorité absolue	35

A obtenu :

<u>INDIQUER LES NOM ET PRENOM DU CANDIDAT</u>	<u>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</u>	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Yannis SAUTY	69	Soixante-neuf

Monsieur Yannis SAUTY, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour du scrutin, est proclamé maire délégué de la commune déléguée de Cran-Gevrier et est immédiatement installé.

Élection du Maire délégué de la commune déléguée de Meythet.

Monsieur Pierre-Louis MASSEIN ET Madame Christiane LAYDEVANT proposent leur candidature aux fonctions de maire délégué à la commune déléguée de Meythet.

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'élection du Maire délégué de Meythet à bulletin secret conformément à l'article L.2122-7 du CGCT.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	69
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral)	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	69
f. Majorité absolue	35

Ont obtenu :

<u>INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</u> (dans l'ordre alphabétique)	<u>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</u>	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame Christiane LAYDEVANT	18	Dix-huit
Monsieur Pierre-Louis MASSEIN	51	Cinquante et un

Monsieur Pierre-Louis MASSEIN, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour du scrutin, est proclamé maire délégué de la commune déléguée de Meythet et est immédiatement installé.

Élection du Maire délégué de la commune déléguée de Pringy.

Monsieur Xavier OSTERNAUD et Madame Isabelle proposent leur candidature aux fonctions de maire délégué à la commune déléguée de Pringy.

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'élection du Maire délégué de Pringy à bulletin secret conformément à l'article L.2122-7 du CGCT.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	69
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral)	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral)	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	67
f. Majorité absolue	34

Ont obtenu :

<u>INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</u> (dans l'ordre alphabétique)	<u>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</u>	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame Isabelle DIJEAU	17	Dix-sept
Monsieur Xavier OSTERNAUD	50	Cinquante

Monsieur Xavier OSTERNAUD, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour du scrutin, est proclamé maire délégué de la commune déléguée de Pringy et est immédiatement installé.

Élection du Maire délégué de la commune déléguée de Seynod.

Monsieur Olivier BARRY propose sa candidature aux fonctions de maire délégué à la commune déléguée de Seynod.

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'élection du Maire délégué de Seynod à bulletin secret conformément à l'article L.2122-7 du CGCT.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	69
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral)	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	68
f. Majorité absolue	35

A obtenu :

<u>INDIQUER LES NOM ET PRENOM DU CANDIDAT</u> (dans l'ordre alphabétique)	<u>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</u>	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Olivier BARRY	68	Soixante-huit

Monsieur Olivier BARRY, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour du scrutin, est proclamé maire délégué de la commune déléguée de Seynod et est immédiatement installé.

5 - D.CN.2020-57 - SUPPRESSION DES CONSEILS COMMUNAUX DES COMMUNES DÉLÉGUÉES

Monsieur le Maire

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

6 - D.CN.2020-58 - LECTURE ET REMISE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL À TOUS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal en PREND ACTE

7 - D.CN.2020-59 - DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT)

Monsieur le Maire

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

8 - D.CN.2020-60 - CRÉATION, NOMINATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES ET DÉTERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES

Monsieur le Maire

Il a été proposé au Conseil Municipal de créer les dix commissions permanentes suivantes :

1. Commission Ville durable : urbanisme, habitat, agriculture et nature en ville, mobilités et logistiques urbaines
12 membres

2. Commission Renouveau démocratique, participation citoyenne et conseils de quartier
12 membres
3. Commission Solidarités, insertion, santé et bien vieillir
12 membres
4. Commission Culture
10 membres
5. Commission Sports
10 membres
6. Commission générations futures : Enfance, Jeunesse et Vie étudiante
12 membres
7. Commission Economie locale, commerces et alimentation
10 membres
8. Commission Prévention tranquillité sécurité
10 membres
9. Commission Finances
12 membres
10. Commission Évaluation des politiques publiques
10 membres

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

9 - D.CN.2020-61 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - CONDITIONS DE DÉPÔTS DES LISTES

Monsieur le Maire

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

10 - D.CN.2020-62 - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 16 le nombre d'administrateurs au conseil d'administration du CCAS (8 élus et 8 personnalités désignées par le Maire).

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

11 - D.CN.2020-63 - EMPLOIS DE COLLABORATEURS DE CABINET DU MAIRE

Monsieur le Maire

Il a été proposé au Conseil Municipal l'ouverture de 4 emplois de collaborateurs de Cabinet du Maire.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

12 - ELECTIONS SÉNATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020 : NOTIFICATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL INDIQUANT LE MODE DE SCRUTIN ET LE NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ET DE SUPPLÉANTS À DÉSIGNER

L'arrêté préfectoral indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner a été notifié au Conseil Municipal.

La séance est levée à 20 h 30.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus est publié ce jour, en application des articles L. 2131-1 et R. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales au recueil des délibérations du Conseil Municipal et des décisions du Maire. Ce recueil est disponible et consultable, au Secrétariat Général des Assemblées et des Instances ainsi que dans les communes déléguées d'Annecy, Annecy-le-Vieux, Cran-Gevrier, Meythet, Pringy, et Seynod. Il est également consultable sur le site internet de la Ville d'Annecy : www.annecy.fr.

L'élection du maire et des adjoints (délibérations n° D.CN. 2020-53 et D.CN. 2020-55) peut être arguée de nullité dans les conditions, formes et délais prescrits pour les réclamations contre les élections du conseil municipal (article L. 2122-13 du CGCT).

Le délai de cinq jours dans lequel, conformément à l'article L. 2122-13, l'élection du maire et des adjoints peut être arguée de nullité, court à partir de vingt-quatre heures après l'élection.

Les autres délibérations peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Ville d'ANNECY dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Ville d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

ANNECY, le 10 JUIL. 2020

LE MAIRE



François ASTORG

